

Interpellation concernant l'ancien site Solvay
Conseil communal
Audrey Lhoest
28 avril 2016

Madame l'Echevine,

J'ai pris connaissance de l'état d'avancement du dossier qui concerne la réaffectation du site Solvay dans le cadre du Comité de concertation organisé par le Collège.

Pour rappel, le projet, sis entre les rues Prince Albert, Keyenveld, Arbre Bénit et la chaussée d'Ixelles, comprend :

- 198 logements qualifiés par le promoteur de « haut standing »
- un parking de 197 emplacements
- un hôtel de 140 chambres (avec un commerce au rez-de-chaussée)
- Une crèche de 300m² pour 24 enfants
- 500m² de professions libérales

Ecolo se réjouit de ce que deux de ses demandes insistantes, qui étaient aussi celles du Comité de quartier XL-Nord, Comité qui se mobilise depuis 5 ans sur ce projet, aient été entendues :

- ✓ La préservation des arbres remarquables ;
- ✓ L'agrandissement du petit espace vert (en face du Styx) pour en faire un véritable petit parc public.

Néanmoins, après avoir entendu le promoteur, je reste très inquiète de certaines décisions et orientations prises. Je pense en particulier :

- A la destruction du muret le long de la rue Prince Albert ;
- A la surface dédiée aux espaces verts, qui, bien qu'augmentée, reste en-deçà de ce que prévoit le PPAS ;
- A l'absence de réflexion sur l'intégration du futur hôtel (type *FORMULE1*) au sein du projet de semi-piétonnier. Il est question ici :
 - De la question de la mobilité, dont le parcage des éventuels bus privés pour les clients ;
 - Du gabarit et de la hauteur du bâti, qui excède celle de tous les immeubles avoisinants (dont celui juste en face, rue Prince Albert) ;
 - De l'absence de concours d'architecture pour un projet primordial pour le quartier ;
 - Des matériaux choisis (sans cohérence avec l'environnement direct) : brique grise et châssis « champagne ».

Pourriez-vous me dire si ces inquiétudes sont, ou non, partagées par le Collège et si celui-ci compte peser de tout son poids pour défendre les riverains, qui craignent véritablement pour leur environnement.

Par ailleurs, qu'en est-il des deux permis d'urbanisme et de l'agenda des travaux (dont démolition) ?

En vous remerciant pour votre réponse,
Audrey Lhoest